

Grille des salaires artistes dramatiques et chorégraphiques

Accord sur les salaires 2021 applicable à compter du 9 décembre 2021 - signature le 8 décembre 2021

ARTISTES DRAMATIQUES		< période de création mensualisée
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		< période de création mensualisée
CDD et CDD > 4 mois	minimum brut mensuel	1 958,56
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
CDD < 4 mois	minimum brut mensuel	2 067,37
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
CDD < 4 mois	minimum brut mensuel en cas de fractionnement	2 284,98
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
ARTISTES DRAMATIQUES		répétitions
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		répétitions
CDD < 1 mois	service répétition	54,54
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
CDD < 1 mois	minimum journalier pour 4 heures de travail	
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
	par heure indivisible au-delà de 4 heures	
ARTISTES DRAMATIQUES		représentations
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		représentations
CDD < 1 mois	cachet forfaitaire jour	
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)		
	> si 1 ou 2 cachets dans le mois	142,54
	> si PLUS de 2 cachets dans le mois	124,04